L'ORATEUR
DES
ÉTATS GÉNÉRAUX.

SECONDE PARTIE.

A PARIS,
Chez GARNÉRY & VOLLAND, Libraires,
quai des Augustins, N°. 25.

1789.

SUITE DE L'ORATEUR DES ÉTATS GÉNÉRAUX, POUR 1789 (1);

Adreſſée aux François, aux Membres de l'Aſſemblée Nationale, à tous les Peuples de l'Europe, & tous les Rois de la terre; diviſée en cinq diſcours.

PREMIER DISCOURS.

JE l'avois dit, peuple François (2) ! vous deviez triompher de la tyrannie & des tyrans. Vous deviez élever le grand édifice de votre

(1) *L'orateur des états généraux*, brochure de quarante pages, a paru vers la fin d'avril dernier, à peu près au commencement de la tenue des états généraux. Je ne parlerai point du ſuccès prodigieux qu'elle a eu; c'eſt à ceux qui l'ont lue, qu'il appartient d'en juger.

(2) L'orateur des états généraux pour 1789, pag. 13 de la quatrieme édition de Paris, s'exprime ainſi: « Quel ſpectacle impoſant! .... le plus grand peuple

gloire & de votre prospérité, sur les ruines du despotisme & de l'aristocratie aulique & ministérielle. Après avoir servi d'auxiliaires à la liberté de l'Amérique, vous deviez donner à l'Europe étonnée l'exemple de la liberté en France. Vous avez vaincu vos ennemis ; vous avez déconcerté tous leurs projets, dévoilé toutes leurs perfidies, anéanti toutes leurs espérances. Voyez-les ! comme leur rage se morfond dans son orgueilleuse impuissance ! Jouissez à votre aise de l'humiliation profonde où les plongent pour jamais leur impéritie criminelle & leur aveugle atrocité. Les insensés ! Ils croyoient que trente millions d'hommes, courroucés d'une indignation trop long-temps concentrée, éclairés du flambeau d'une

---

de l'univers représenté par lui-même ! .... Quel jour célebre ! .... Les François s'élevant enfin à la hauteur de leur dignité réelle & de leur vraie valeur nationale ! .... Quelle révolution ! .... Le despotisme qui les opprimoit progressivement depuis neuf cents ans, expirant enfin de honte & de rage ! .... Quel triomphe ! .... La liberté qui s'avance & qui va couronner leur patience & leur courage ! .... Oui, tous nos braves soldats, pénétrés d'un saint respect, baisseront la pointe de leurs armes devant l'auguste majesté de cette assemblée ; ils ne la dresseront que contre les ennemis de nos droits & de notre liberté. Qu'ils tremblent ces ennemis ! qu'ils fuient de nos contrées ! Leurs iniquités sont connues ; le jour des vengeances est arrivé ; la France abaissée trop long-temps, vient enfin de lever la tête. »

Je crois que c'est bien là une prédiction complete de tout ce qui est arrivé.

raiſon univerſelle, & remplis du ſaint amour de la liberté, deviendroient facilement le jouet de leurs manœuvres puériles & de leurs barbares projets. Ils ne ſavoient pas, non, ils ne ſavoient pas, (car la providence obſtrue l'eſprit des méchants) que tous leurs plans étoient renverſés dès leur formation; que d'avance toutes leurs mines & contre-mines étoient éventées; que leurs moindres idées même étoient pénétrées avant de naître. Trente millions d'hommes qui s'uniſſoient par les mêmes ſentiments, qui agiſſoient pour le même intérêt, qui multiplioient leur courage du courage de tous leurs concitoyens, qui développoient leurs lumieres, leurs talents & leur activité en tout ſens & en même temps, étoit-ce donc là une maſſe de puiſſance que quelques enfants gâtés & quelques femmelettes imbécilles & corrompues, pouvoient mouvoir ou diſſoudre à leur gré?

Mais pourquoi nous occuper encore de ces perſonnages errants & fugitifs? Sans patrie, quelque part qu'ils ſoient, parce qu'ils ont trahi la leur, à la face du ciel & de la terre, abandonnons-les à la honte de leur exiſtence, & à l'opprobre de l'hiſtoire; ſongeons, peuple François, ſongeons à conſommer le grand œuvre que nos illuſtres repréſentants ont commencé avec tant d'énergie, & qu'ils ſuivent avec tant de talents & de ſuccès.

A peine le courageux Philadelphe a-t-il déclaré les droits de l'homme en Amérique,

que ces droits ſont déclarés en France : mais pour remplir les décrets d'une providence univerſellement bienfaiſante, & pour ſatisfaire à la deſtinée morale de tout le genre humain, ils doivent être déclarés ſur toute la ſurface du globe, & pour tous les hommes, & pour tous les gouvernements ; car s'il exiſtoit une forme de gouvernement qui ne parût pas s'accorder avec la déclaration ou le maintien du moindre de ces droits, il faudroit anéantir ce gouvernement pour jamais. Ces droits ſont uniformes ; ils ſont univoques ; ils ſont les mêmes pour les habitants de toutes les villes, pour ceux de toutes les campagnes, pour les nations des quatre continents. Déclarons-les hautement & par-tout, ces droits, ces impreſcriptibles droits de la nature & de la raiſon : faiſons retentir ſans ceſſe, & d'un pôle à l'autre, leurs axiomes immortels ; & que nos voiſins, frappés de la révolution mémorable qui vient de s'opérer parmi nous, en imitant notre exemple, le propagent aux deux extrémités de la terre.

Droits de l'homme.

L'HOMME EST NÉ LIBRE ; IL DOIT VIVRE LIBRE ; IL DOIT MOURIR LIBRE : en trois mots, voilà les véritables droits de l'homme ; les altérer, c'eſt ne les pas connoître ou les diſſimuler.

Par la premiere déclaration, nous annon-

çons une vérité universelle, éternelle, inaltérable; nous reconnoissons la liberté naturelle & individuelle, cette liberté indépendante de toute convention humaine & sociale (1).

(1) Le premier pas que fait l'homme sur la terre est celui de la liberté. Il jouit de cette liberté dans l'enfance & dans l'état de sauvage. Ce n'est qu'en passant de l'un de ces deux états primitifs à celui de société, qu'il est forcé de se plier aux erreurs & aux préjugés des contemporains auxquels il se trouve associé : d'où quelques philosophes ont conclu d'avance, sans rien approfondir pour la suite des temps, que la société étoit un état de corruption absolue. Sans doute l'état de société est devenu dangereux pour des hommes sortant de l'enfance ou des forêts, chez qui la nature est toute neuve, & chez qui l'instinct des passions & des besoins agit sans réflexion & sans expérience. Sans doute dans ce conflit de passions & de besoins, agissant & réagissant vaguement & au hasard, les sociétés jusqu'à ce jour ont dû se fourvoyer, & se livrer à une politique incertaine & à des législateurs égoïstes. Mais l'expérience des malheurs, mais la réflexion ne ramenent-elles pas progressivement les individus & les nations à des principes ? Mais la société, pour laquelle l'homme est essentiellement destiné, en ouvrant la porte à tous les écarts & à tous les abus auxquels l'esprit humain est sujet, n'a-t-elle pas aussi développé toutes les vertus & les talents dont il est susceptible ? N'est-ce donc pas par le choc des opinions & des intérêts divers, qu'une opinion générale s'est établie, & qu'un intérêt public a été connu ? N'est-ce pas du combat des sophistes & des vrais philosophes, sur la nature des principes physiques & moraux, qu'est résultée une raison universelle des choses ? N'est-ce pas de l'excès des folies que sont provenues l'idée & la pratique de la sagesse ? N'est-ce pas enfin des extravagances incroyables où le despotisme s'est porté de nos jours,

Par la ſeconde déclaration, nous annonçons une vérité également univerſelle, éternelle & inaltérable ; nous reconnoiſſons la liberté civile, cette liberté aſſociée à la liberté des autres, qui ne doit nuire à perſonne, ſous peine d'être bleſſée elle-même, & dont l'aſſurance & la garantie ſont réciproques & générales.

Par la troiſieme déclaration, nous annonçons également une vérité univerſelle, éternelle & inaltérable ; nous reconnoiſſons la liberté de conſcience & d'opinion, cette liberté qui tient à la penſée de l'homme, qui développe toutes ſes facultés intellectuelles au milieu des facultés intellectuelles de ſes ſemblables, & dont l'eſſor eſt le grand véhicule de l'eſprit, de la raiſon & du génie.

Viennent enſuite les droits du citoyen, qui dérivent en premier principe & en ligne immédiate, des droits de l'homme.

---

que va naître la liberté raiſonnée des peuples ? La ſociété ſans doute a corrompu des millions d'individus qui ont paſſé ſur la terre comme des vapeurs funeſtes ; mais elle n'a point corrompu les principes éternels de juſtice & de raiſon que comporte l'organiſation de l'eſpece humaine. Ces principes dépoſés dans l'ame de quelques individus, ont pris au contraire plus de force & d'extenſion que jamais ; & la ſociété, qui fut un mal pour l'homme brut au ſortir de l'état de ſauvage, eſt deſtinée aujourd'hui à devenir la ſource de toutes les félicités poſſibles pour les peuples éclairés.

Droits des citoyens.

Tous les hommes ſont égaux en droits, parce qu'ils ſont nés tous libres, parce qu'ils doivent vivre tous libres, parce qu'ils doivent mourir tous libres.

Cette égalité de droits vient de leur aſſociation même, dans laquelle chacun a porté, pour ſa légitime, non-ſeulement le principe de ſon droit naturel, qui eſt le même que celui des autres, mais le concours de ſa raiſon, de ſa force, de ſon induſtrie, pour garantir le droit commun, comme le droit commun garantit le droit individuel.

C'eſt dans ce droit commun que les produits ou l'héritage des produits de la force, de la raiſon, de l'induſtrie, qui ne bleſſent point la force, la raiſon & l'induſtrie des autres, trouvent & donnent une garantie inviolable & réciproque; c'eſt en un mot dans le droit commun de tous, que la juſtice naturelle & l'intérêt de tous ont placé le droit ſacré de la propriété de chacun.

Tels ſont les droits du citoyen, d'où dérivent en ligne immédiate les droits des nations.

Droits des nations.

Tout principe d'aſſociation dérivant du droit commun à tous, il eſt évident que tout pouvoir quelconque réſide eſſentiellement,

politiquement & génération dans le peuple associé ; que toute fraction morale ou métaphysique de ce pouvoir ne peut émaner que de lui, & que comme cette fraction de pouvoir n'émane que de lui, elle ne peut absolument être employée qu'à son avantage & valoir qu'à son profit.

Quels sont maintenant les droits des rois, que quelques personnes ont voulu mettre avant ceux des nations, en prenant la préséance du roi sur chaque individu de sa nation pour une preuve de sa supériorité sur la nation toute entiere ? Ces droits sont simples ; ils dérivent de la nature même des principes que je viens de développer. Les rois ou chefs, (car le mot de *roi* n'a pas une vertu plus magique que celui de chef) comme hommes, ont tous les droits communs aux autres hommes ; & comme rois, ils n'ont que des devoirs à remplir. Ces devoirs, à la vérité, sont plus grands & plus sérieux que ceux des autres hommes ; & pour cela, on leur accorde des prérogatives & des distinctions particulieres ; mais il ne s'ensuit pas de là que la commission de faire exécuter la loi, soit un droit qui tienne à l'essence corporelle & individuelle de leur personne ; ce droit ne tient qu'au nom que la nation leur a donné, & qui est le signe politique d'un pouvoir délégué ; & c'est en faveur de ce signe que leur personne est sacrée, & que les peuples consentent à leur donner une portion considérable des revenus de l'état,

pour repréſenter dignement. Ainſi ce ſeroit errer de fantôme en fantôme, que de chercher dans le mandat tacite ou formel d'un chef deſtiné à faire exécuter la loi, (*ce chef eût-il le nom de dieu, au lieu de celui de roi ou d'empereur*) autre choſe que des devoirs; car s'il avoit des droits, je ne dis pas ſupérieurs à ceux des peuples, mais ſeulement indépendants de ces peuples ou inſubordonnés à leur cenſure légiſlative, on comprend facilement qu'il auroit bientôt la toute-puiſſance arbitraire; car, encore une fois, la déclaration des droits de l'homme, de ceux du citoyen & de ceux des nations, ſeroient inconſéquente & fauſſe, & les hommes ne ſeroient pas tous nés libres; ils ne ſeroient pas tous égaux en droits; tous les pouvoirs enfin ne réſideroient pas dans le peuple, ſi un ſeul d'entr'eux prétendoit par ſa naiſſance, ou par un titre quelconque, avoir des droits différents & indépendants de ceux des autres.

Peuples de la terre! voilà les vrais principes. En vain les demi-ſavants, les demi-politiques, les demi-patriotes ou les hommes de mauvaiſe foi voudroient-ils les plier à leurs idées, à leurs intérêts, à leur orgueil, à leur foibleſſe, & prétendre ne pouvoir les appliquer au gouvernement monarchique, ces principes ne varieront jamais; jamais ils ne s'allieront qu'avec des principes homogenes; jamais la démonſtration rigoureuſe des vérités qu'ils préſentent, ne ſera ſubjuguée par aucune

démonſtration contraire ; jamais, enfin, on n'imprimera dans un cerveau bien organiſé, qu'il eſt des hommes ſur la terre qui ont des droits ſupérieurs aux autres, & indépendants du droit commun des nations, parce qu'ils s'appellent *rois* ou *empereurs*, quoique cependant tous les hommes ſoient égaux en droits.

SECOND DISCOURS.

Le veto.

Si la perfectibilité de l'organiſation & de l'éducation humaines peut nous faire eſpérer que les vérités que je viens de démontrer par elles-mêmes, ne ſeront bientôt plus une énigme pour perſonne, l'idée d'un *veto royal* dans notre future conſtitution, ſera bientôt auſſi reléguée dans la claſſe des abſtractions anti-nationales, d'où l'on n'auroit jamais dû la tirer (1).

---

(1) Je crains fort que cette idée anti-nationale d'un *veto* royal, ne nous amene au printemps prochain une armée d'Autrichiens & de Hongrois que nous ſerons obligés d'enterrer ſur nos frontieres, ou d'éclairer ſur leurs droits, par des traductions allemandes de nos meilleurs écrits relatifs à la liberté & à l'égalité des droits des hommes. L'empereur croira peut être avoir une belle occaſion de venir nous attaquer, pour avoir refuſé le *veto* abſolu au roi : il voudra peut-être perſuader aux autres puiſſances qu'il eſt de leur intérêt de l'appuyer ; mais ſi les autres puiſſances entendent

Ce talisman politique (le *veto*) dont le peuple Romain se servit, avec raison, parce que tout ce qui est utile au peuple est bon en soi-même & vrai en principes, ne peut & ne doit, par cette raison même, sous aucun rapport & sous aucun prétexte, se déposer dans les mains de celui que la volonté générale arme déjà du glaive de la justice. Il faudroit peu connoître le cœur humain, pour ne pas comprendre que cette amulette vertigieuse rameneroit bientôt l'imagination d'un monarque dans le cercle magique & vicieux des espérances & des prétentions du pouvoir arbitraire ; & plus la constitution du gouvernement s'opposeroit à ses tentatives, plus ce monarque seroit malheureux. Hommes sages & éclairés, dignes représentants de la nation, c'est à vous à qui je m'adresse ! jugez de cette vérité, & voyez les erreurs funestes auxquelles un monarque est sujet, quand son imagination n'est pas contenue dans les principes & les bornes d'une logique universelle, & quand il se laisse persuader que le droit des nations n'est rien, s'il ne l'a reconnu. Rappellez-vous le paragraphe suivant, extrait du discours du roi, du 23 juin dernier, à l'assemblée nationale.

« Réfléchissez, Messieurs, qu'AUCUN de

---

bien leurs intérêts, elles se réuniront contre lui, pour abattre enfin cet orgueil autrichien & cette ambition extravagante qui font le malheur de l'Europe depuis cent ans au moins.

» vos projets, AUCUNE de vos dispositions ne
» peut avoir force de loi sans mon approbation *spéciale*. Ainsi je suis le garant naturel
» de vos droits respectifs, & tous les ordres
» de l'état peuvent se reposer sur mon équi-
» table impartialité. Toute défiance de votre
» part seroit une grande injustice. C'est moi,
» jusqu'à présent, qui fais tout pour le bon-
» heur de mes peuples; & il est rare peut-
» être que l'unique ambition d'un souverain
» soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent
» enfin pour accepter ses bienfaits. »

Tout est changé, me dira-t-on, depuis le 23 juin. Mais le cœur humain est-il aussi changé? Est-on bien sûr que le *veto* absolu ou le *veto* suspensif n'autoriseront pas les aristocrates à dire que l'on a été forcé de reconnoître que le roi avoit raison, & que l'assemblée nationale ne pouvoit rien faire sans son *approbation spéciale?* Est-on bien sûr que l'un ou l'autre de ces *veto*, au lieu d'affermir notre constitution, ne sera pas au contraire le véritable germe de sa destruction? Est-on bien sûr qu'il n'y a pas mille manieres d'interpréter ces *veto*, pour ceux qui auroient intérêt de les interpréter à leur fantaisie? Est-on bien sûr que ces interprétations complaisantes ne rameneroient pas les idées de plusieurs personnes aux propres expressions du paragraphe que je viens de citer? Qu'on relise ce paragraphe, & qu'on me permette ensuite d'observer que pour rétrograder jusqu'au point

d'où l'on étoit parti, ce n'étoit pas la peine d'avancer.

La distinction des *veto* est absurde en elle-même, par la raison que si l'un ne peut avoir lieu, l'autre est également inadmissible. Mais saisissons, s'il est possible, & en peu de mots, tous les éléments dont cette question se compose en général, & donnons lui toute la force de raisonnement que ses partisans réunis peuvent y mettre.

Le *veto* doit mettre le roi en rapport réciproque de raison avec son peuple (M. Barnave). Il frappera sur un décret qui blesseroit le pouvoir constitutif (M. Target). J'observerai d'abord que le rapport réciproque de raison qui doit exister entre un roi & son peuple, ne peut jamais exister que par un corps intermédiaire, qui est le corps des représentants de la nation, librement élus par elle, & doués par elle du pouvoir législatif: s'il en étoit autrement, le corps législatif national seroit nul dès ce moment, ou n'existeroit pas du tout. Cette vérité se démontre clairement d'elle-même, par le gouvernement Turc & par tous les gouvernements despotiques, où le chef agit immédiatement sur le peuple, soit en bien, soit en mal, & en reçoit de même la réaction, soit pour l'élever sur le trône, ou lui couper la tête. Ainsi le rapport réciproque *de raison* du roi avec son peuple, quand même il ne dureroit qu'un mois, nous reconduiroit droit au despotisme ou à la dé-

mocratie ; ce que je démontrerai encore dans un inſtant, ſous des rapports mathématiques. Ainſi la raiſon donnée par M. Barnave, en faveur du *veto*, eſt inadmiſſible.

Je demande, en ſecond lieu, à qui appartient le droit de juger un décret qui bleſſeroit le pouvoir conſtitutif? Eſt-ce au pouvoir conſtituant ou au roi? Ce ſeroit au roi ſans doute, ſi le *veto* avoit lieu; mais comme le pouvoir légiſlatif & le pouvoir judiciaire ne peuvent jamais s'aliéner ni ſe tranſmettre d'une collection d'hommes à un ſeul homme, & que l'intelligence de tous ne ſe tranſvaſe pas dans l'intelligence d'un ſeul, je ne vois pas comment le roi pourroit ou auroit le droit de juger que tel ou tel décret du pouvoir légiſlatif bleſſe le pouvoir conſtitutif; car, en derniere analyſe, le pouvoir conſtitutif n'a de compte à rendre qu'au pouvoir conſtituant, & jamais à un pouvoir conſtitué. Or, le pouvoir exécutif eſt un pouvoir conſtitué, non pour contróler, juger, approuver, déſapprouver ou ſuſpendre les décrets du pouvoir légiſlatif, mais pour faire exécuter ces décrets, quels qu'ils ſoient, ſans quoi le pouvoir exécutif ne ſeroit pas ſubordonné au pouvoir légiſlatif, comme il doit l'être pour l'organiſation & l'harmonie du gouvernement. Ainſi, de quelque maniere qu'on tourne dans ce cercle de raiſonnements, on n'en ſortira jamais qu'en convenant que l'idée d'un *veto royal* eſt l'effet d'une précaution exagérée, inconſtitutionnelle, irréfléchie,

irréfléchie, nullement nécessaire en aucun temps, & dangereuse à tout moment.

Le *veto*, dit M. de Mirabeau, suspendra & arrêtera l'action du corps législatif quand la constitution sera faite, & qu'il s'agira seulement de la maintenir. Je demande d'abord quelle sera cette action? Sera-t-elle favorable aux mœurs, à la liberté, à la constitution? Il n'y aura rien à dire. Sera-t-elle destructive de la constitution? On ne peut le supposer, à moins de supposer aussi que le pouvoir constituant n'ait commandé lui même cette destruction; car s'il ne l'avoit pas commandé, il seroit assez fort, je pense, pour l'empêcher. Or, si le pouvoir constituant est assez fort pour empêcher le corps législatif délégué de se rendre aristocratique, je ne vois pas que la crainte prématurée de cette aristocratie future doive nous déterminer d'avance à donner au roi le *veto* du peuple, c'est à dire, à le doüer d'une vertu qui n'appartient qu'au peuple, & qui rendroit le roi maître des bras & des volontés du peuple, pour les opposer aux représentants de ce peuple, quand il le jugeroit à propos; & sous des prétextes que lui seul ou ses ministres auroient trouvés suffisants. Je demande ensuite comment on peut s'imaginer que le roi maintiendroit mieux la constitution que la nation entiere, étant le distributeur de toutes les graces pécuniaires, de toutes les pensions, de toutes les grandes places & des bénéfices ecclésiastiques? A-t-il donc un

intérêt plus grand que nous à conſerver notre liberté & nos droits ? Non, je le dis franchement : j'admire avec toute l'Europe les talents & le génie de M. de Mirabeau ; j'aime le roi autant qu'aucun François puiſſe l'aimer ; mais je penſe que pour la gloire & le repos de ce bon monarque, ainſi que pour la proſpérité de la nation & le maintien de ſes droits, il faut laiſſer tomber dans l'oubli l'inſurrection du *veto* royal, abſolu ou ſuſpenſif, & qu'il faut ſe réduire, pour la ſanction, à la ſimple promulgation de la loi. La providence qui nous a ſi bien ſervis depuis quelque temps, & les progrès rapides d'une raiſon univerſelle, feront le reſte.

Je vais démontrer maintenant que l'équilibre des pouvoirs dans une machine politique bien organiſée, ne peut nullement dépendre ni d'un *veto* royal, ni d'un *veto* populaire, mais de la diſtinction préciſe & de la ſéparation bien marquée de ces mêmes pouvoirs ; diſtinction & ſéparation qui, en rendant les mouvements de la machine ſimples & faciles, éviteront tous les frottements & les chocs qui pourroient bientôt la détruire ; & pour arriver à cette démonſtration, je commencerai par faire évanouir l'argument le plus fort en faveur du *veto*.

« Sans un droit de réſiſtance dans la main du dépoſitaire de la force publique, dit M. de Mirabeau, cette force pourroit ſouvent être réclamée & employée malgré lui à exécuter

des volontés contraires à la volonté générale : toutes les objections disparoissent devant cette grande vérité (1). »

Observons bien que cet argument ne présente une grande vérité que relativement aux ministres, qui peuvent abuser, au nom du monarque, de la force publique confiée à ce monarque ; mais qu'il n'est nullement fondé en raison, ni relativement au peuple, qui n'abuse jamais de rien, si on n'abuse pas de lui ; ni relativement aux corps législatifs ou judiciaires, qui n'abuseront & ne pourront jamais abuser de rien, si leurs pouvoirs sont séparés entr'eux & distincts de celui du monarque, ou si le monarque n'a aucun moyen de les corrompre ou de les dominer. L'exemple de l'Angleterre, que M. de Mirabeau nous donne pour prouver la nécessité d'un *veto* royal, (comme si notre constitution, pour plaire aux Anglois, ne devoit pas être plus parfaite que la leur) nous prouve au contraire que c'est précisément par la facilité qu'a le monarque de corrompre les membres des deux chambres du parlement, & d'influer sur la législation par son droit de *veto* ; que c'est précisément, dis-je, par ces deux moyens combinés, que le gouvernement Anglois éprouve tant d'embarras & de frottement dans ses rouages politiques, & que la machine en

(1) Courrier de Provence, N°. XXXV, pag. 7.

eſt preſque entiérement uſée, quoiqu'elle ait à peine cent ans d'exiſtence. Perſonne n'ignore d'ailleurs qu'en politique, le droit de réſiſtance amene bientôt celui d'attaque ; & qu'en phyſique, c'eſt par la réſiſtance de deux corps qui ſont ſans ceſſe en frottement l'un contre l'autre, que ces deux corps ſe détruiſent. Or, quand on trouvera ſans ceſſe le pouvoir légiſlatif entre le pouvoir exécutif & le peuple, il n'y aura point de frottement dangereux entre le peuple & le roi. Or, quand vous aurez toujours le pouvoir conſtituant entre le pouvoir légiſlatif & le pouvoir exécutif délégués, vous n'aurez nullement à craindre que ces deux derniers pouvoirs empietent l'un ſur l'autre ; & c'eſt préciſément pour qu'ils n'empietent pas l'un ſur l'autre, qu'il ne faut pas donner au ſecond la moindre fraction morale ou politique du premier ; car c'eſt plutôt de l'exécution de la loi que de ſa formation, que dérivent l'abus & la décompoſition inſenſible de cette loi. La loi, en un mot, eſt fixe, tandis que le mode d'exécution eſt mobile ; & c'eſt préciſément parce que le mode d'exécution eſt mobile, que le monarque ne doit jamais approcher la loi ni la toucher. Il doit ſeulement la montrer de loin, avec le doigt, ſi je puis me ſervir de ce terme, en diſant au peuple : *obéiſſez à cette loi que vous avez faite, & à laquelle vous vous êtes ſoumis ; obéiſſez-y, ſous peine de voir vos concitoyens y déſobéir à votre détriment, & ſous peine encore d'être*

frappé du glaive dont vous m'avez donné la direction (1).

Tels sont, illustres représentants de la nation, les fonctions augustes & les droits précis d'un chef ou monarque dans un gouvernement sage & bien combiné. Tel est le rapport mathématique des pouvoirs constitués au pouvoir constituant. Telle est la ligne de démarcation qui doit être tracée entre le pouvoir exécutif & les deux autres pouvoirs délégués. Le pouvoir exécutif montre la loi de loin, sans y toucher; & la loi rendant ses oracles, au signal donné par le monarque, le pouvoir judiciaire retient ou fait tomber le glaive qu'il a sans cesse dans la main.

J'ajouterai encore que les craintes & le raisonnement de M. de Mirabeau, sur l'établissement progressif de la domination de douze cents aristocrates, & sur l'anéantissement de l'autorité royale, seroient parfaitement justes, s'il étoit vrai que le peuple ne soit rien, parce que depuis douze siecles, en France, il n'avoit été compté pour rien. Mais comme il est vrai

(1) Si l'on veut voir dans l'histoire, des preuves non équivoques de l'infidélité continuelle des rois à tenir leur parole, & de la nullité de tous les états généraux de France, sur-tout depuis le treizieme siecle jusqu'en 1614, on n'a qu'à lire la brochure qui a pour titre : *Considérations, recherches & observations sur les états généraux*, qui a paru au mois d'avril dernier, & qui se vend chez le Jay, libraire, rue de l'Echelle, à Paris.

de toute éternité que le peuple eſt tout ; mais comme il eſt vrai aujourd'hui que le peuple s'eſt enfin apperçu qu'il étoit tout, non-ſeulement pour la force des bras, mais pour la force des droits, le principe de ſa toute-puiſſance revient à ſon application naturelle ; & l'on peut s'en rapporter à lui, autant pour diſſiper les craintes de l'illuſtre député, que pour rétablir l'équilibre politique du gouvernement, qu'on voudroit fonder ſur la magie d'un *veto* royal.

Au reſte, quand nous aurons éprouvé les dangers d'un corps légiſlatif permanent, dont les membres ſe renouvelleront tous les ans ou les deux ans, comme nous avons éprouvé depuis cinq cents ans, l'horrible influence du deſpotiſme héréditaire d'un ſeul, nous pourrons alors croire à la néceſſité d'un *veto* royal ; mais en attendant, ce ſeroit un piege dans lequel nous aurions donné bien gratuitement ; car M. de Mirabeau a beau dire, l'expérience du paſſé eſt le ſalut de l'avenir.

TROISIEME DISCOURS.

Nous avons conquis notre liberté ; nous avons déclaré les droits de l'homme ; nous avons poſé les vrais principes de ces droits & des différents pouvoirs politiques des gouvernements ; nous avons commencé le ſuperbe édifice de la proſpérité & de la gloire nationales Françoiſes ; jetons maintenant un coup

d'œil sur l'état actuel des nations de la terre, & considérons un moment les scenes diverses qui s'y sont passées depuis cinquante ans.

Les cinquante dernieres années de ce siecle seront singuliérement remarquables : 1°. par le regne de Frédéric II, roi de Prusse ; 2°. par l'existence de deux femmes, Marie-Théreſe & Catherine II, qui ont troublé & bouleversé l'Europe pendant trente ans ; 3°. par l'indépendance de l'Amérique ; 4°. par les révolutions de l'Indostan & par celle de Hollande ; 5°. par l'esprit philosophique qui a remplacé presque par-tout l'ignorance & le bel esprit, & qui étend aujourd'hui son influence de toutes parts ; 6°. par l'excès de la dépravation des mœurs, des idées & des principes politiques dans presque toutes les cours de l'Europe ; 7°. par les efforts des amis de l'humanité & de la raison, qui, en méditant sur le système d'une liberté universelle, n'ont point oublié le sort des malheureux esclaves noirs (1) ; 8°. par la guerre injuste des deux

(1) C'est à M. Brissot de Warville, dont le zele & l'activité pour le bien public sont vraiment admirables, qu'on doit en France l'institution de la société connue sous le nom d'*Amis des noirs*. Ses excellents & nombreux ouvrages n'ont jamais eu pour objet que la liberté des peuples & le bonheur de l'humanité. Ils ont singuliérement influé sur la révolution actuelle. M. de Mirabeau & lui sont, à coup sûr, les deux écrivains qui ont joué le plus grand rôle dans cette circonstance. La nation leur doit à chacun une couronne civique.

cours impériales contre les Turcs (1); & 9°. par la mémorable révolution de France, des 14 juillet & 4 août derniers.

Le règne de Frédéric II a fait connoître aux hommes ce que doit être un roi, & aux rois ce que c'est qu'un homme. Ce roi, véritablement homme, a reconnu l'égalité de droits entre les hommes; il a mérité, par-là, leur respect, comme il a mérité leur admiration par ses talents (2). Ce prince, le seul depuis Charlemagne dont l'histoire des nations de l'Europe puisse véritablement s'honorer, paroît avoir fermé pour long-temps la liste des grands rois.

(1) Un certain auteur auroit peut-être quelque reproche à se faire lorsque, dans son *essai politique sur le partage de la Turquie d'Europe*, imprimé en 1776, il excitoit les deux cours impériales à faire la guerre aux Turcs; mais ces deux cours ont si mal saisi leur temps, & nous en avons si bien profité pour conquérir & affermir nos droits & notre liberté, que je suis persuadé que c'est la providence qui a inspiré cet essai politique, afin de détourner l'attention de la maison d'Autriche des affaires de la France, & la mettre dans l'impossibilité de nuire à la révolution. L'auteur doit donc se féliciter d'avoir été, pour cette fois, un mauvais conseiller.

(2) C'est par l'ascendant de son génie, plus que par le perfectionnement de la tactique des armées, que Frédéric le Grand a dompté la fortune; c'est par le despotisme du génie, & non par celui du pouvoir, qu'il gouverna ses peuples. S'il fut sévere sur la discipline militaire, c'est qu'il sentit qu'il n'y avoit d'autres moyens de réprimer l'ambition de ses ennemis, que d'avoir de meilleurs soldats qu'eux.

L'hiſtoire des deux impératrices, Marie-Thereſe & Cathérine, nous a appris que le gouvernement des femmes eſt trop dangereux; & que, bornées par leur nature, à plaire & à propager l'eſpece humaine, elles en deviennent le fléau, dès l'inſtant qu'elles s'appliquent à la politique, à la légiſlation & à la conduite des empires. Marie-Thereſe a poſé, dans ſa maiſon, les fondements de cette ambition déſordonnée & de cette politique infidele, qui, après lui avoir ſervi à troubler l'Europe en tout ſens, & à ſe jouer ſans ceſſe de ſes alliés comme de ſes ennemis, ſerviront bientôt de motifs aux autres puiſſances de ce continent, pour ſe réunir contre ſes ſucceſſeurs & abattre leur orgueil (1). Catherine II a épuiſé ſon empire d'hommes & d'argent (2), pour la vaine gloire d'une conquête ſtérile, dont les ſuites, en excitant ſucceſſivement le reſſentiment & les invaſions de cette foule innombrable de grands & de petits tartares qui habitent le long du Caucaſe & dans la haute Aſie,

(1) Un jour viendra, & il n'eſt pas éloigné, où la confédération germanique ſentira l'importance de ſe lier étroitement avec la Pruſſe, & d'abattre ſérieuſement l'orgueil de la cour de Vienne.

(2) On peut affirmer que la Ruſſie eſt ruinée pour cent ans au moins. Il n'y a pas aujourd'hui pour trente millions de livres tournois, en eſpeces d'or ou d'argent, dans tout cet empire; tout le numéraire eſt en papier monnoie. Voilà à quoi ſe réduit toute la gloire de Catherine II.

ne produiront d'autre effet en Europe que de discipliner les Turcs, ou de préparer à l'empereur de nouvelles conquêtes, qui lui coûteront cher, & qui ne deviendront jamais le partage des Czars de Moscovie (1).

L'indépendance de l'Amérique nous a fait ouvrir les yeux sur la vraie destination des peuples, sur leurs droits naturels, & sur l'égalité des droits de tous; & nous avons vu par un exemple mémorable, & nous avons prouvé par un exemple semblable, que les nations peuvent tout aussi-bien devenir libres par la providence des choses & des événements, qu'esclaves par la grace de Dieu (2). *Tous les hommes sont nés libres & égaux:* telle a été la premiere phrase du traité de confédération entre les états-unis; telle a été la base de leur constitution politique; & cette constitution doit être éternelle comme la base sur laquelle elle a été fondée. L'exemple de ce peuple vertueux

(1) On n'a qu'à jeter les yeux sur la carte, pour voir qu'il est impossible que Constantinople appartienne jamais aux Russes. La cour de Vienne a leurré celle de Pétersbourg, si elle lui a promis dans le partage, la capitale de l'empire Ottoman.

(2) Est-il rien de plus insultant pour la majesté des peuples, pour la dignité de l'homme, & pour l'éternelle vérité d'une intelligence suprême, & pour l'éternelle justice de cette intelligence, que cette phrase: *nous rois ou empereurs, par la grace de Dieu, &c.?* Où sont les patentes que Dieu a données aux rois pour asservir les nations? Ne sont-ce pas les nations elles-mêmes qui se sont choisis des chefs & des rois?

doit influer nécessairement, & de proche en proche, sur les autres peuples du nouveau continent, comme le nôtre influera sur nos voisins. Déjà même les plaines du Mexique & les montagnes du Chili ont ressenti la commotion électrique du feu sacré de la liberté. Déjà la petite principauté de Liege a imité les trente-deux provinces de France. Déjà les Brabançons ont fait reculer l'audace de leur tyran, & déconcerté ses ruses, par leur courage & leur caractere. Déjà l'Espagnol se rappelle le serment sublime du justicier d'Arragon au roi, au nom des Cortés (1) Bientôt les Hongrois se rappelleront leur fierté & les outrages qu'on ne cesse de leur faire. Bientôt Florence & Milan oseront s'irriter contre l'espionnage despotique & l'inquisition fiscale de leurs ducs Autrichiens. Quelle jouissance délicieuse pour les vrais philosophes de ce siecle, de voir que tout le genre humain tende enfin d'une maniere si marquée vers sa destination véritable !

Les dernieres révolutions de l'Indostan & les troubles qui y regnent encore, nous prouvent jusqu'à quel excès la soif de l'or peut altérer les principes d'humanité & d'éducation

(1) *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos, vos azemos nueſtro rey, y ſeignir contal que guardeis nueſtros fueros ; ſino, no.*

Nous qui valons autant que vous, & qui pouvons plus que vous, nous vous faisons roi pour conserver nos droits ; sinon, non.

chez les hommes ; puiſque des Anglois même, élevés dans le ſein de la liberté & à l'école des vertus civiles, ont commis chez les peuples, les plus doux de l'Inde plus de ravages & d'horreurs en moins de trente ans, que les barbares Mogols, ſortis des forêts de la Tartarie, n'en ont commis pendant deux ſiecles dans le même pays. Ce qui prouve que toutes les maladies de l'eſprit humain, la ſoif de l'or eſt la plus funeſte.

La derniere révolution de Hollande eſt une nouvelle preuve de ce que je viens de dire. Si les Hollandois n'euſſent été que de pauvres Bataves comme autrefois, ou s'ils avoient voulu ſacrifier une partie de leurs richeſſes pour conſerver & maintenir leur liberté, ils ne l'auroient pas perdue au premier coup de canon, comme cela eſt arrivé. Mais ils ont mieux aimé fléchir le genou devant un de leurs ſujets, que d'ouvrir leur bourſe. Dans l'Indoſtan, l'amour de l'or a rendu les Anglois cruels : en Hollande, il a rendu les habitants lâches ; l'Amérique ſeptentrionale n'avoit point d'or, elle eſt devenue libre.

En France, l'or avoit tout ſubjugué : c'étoit la ſoif de l'or qui attiroit auprès du trône preſque toute la nobleſſe & le clergé du royaume : c'étoit elle qui éteignoit ſouvent le courage des juges & leur faiſoit tomber des mains le livre de la loi : c'étoit elle qui tenoit la bouche béante à nos beaux eſprits & à nos académiciens : c'étoit elle qui faiſoit aboyer

la plupart de nos journalistes contre les efforts des gens de bien & des amis de l'humanité. Cette soif enfin avoit attaqué toutes les mœurs publiques, renversé toutes les idées particulieres, dénaturé tous les principes de gouvernement, & répandu parmi les courtisans un esprit de vertige & d'erreur, qui troubloit constamment leur tête, & les empêchoit de soupçonner la révolution qui s'avançoit à grands pas (1).

(1) Arrêtons nous un instant sur cette étrange maladie de l'esprit humain, la soif de l'or; & voyons si l'or, après avoir été l'origine de toute corruption morale & politique, ne doit pas être un jour l'origine de la liberté universelle. Interrogeons le cœur humain, & consultons l'expérience & les faits. Que demandent les chefs des nations? de l'or. Que demandent les nations elles-mêmes? de l'or. Mais le tyran, à qui les nations ont remis leur puissance & une partie de leur or pour qu'il leur garantisse le reste, voyant que cet or lui attire tant d'hommages, que cet or lui procure tant de jouissances & de dissipations, que cet or aiguise si facilement le fer de ses soldats contre leurs concitoyens ou les étrangers; le tyran, dis-je, tâche d'arracher tout l'or de la nation & d'en disposer lui tout seul, pour avoir à lui tout seul toutes les jouissances. Mais qu'arrive-t-il alors? que les individus de la nation, qui, de leur côté, en général, ne travaillent que pour avoir de l'or, ou ne flattent les tyrans que pour avoir de l'or, ou n'égorgent leurs semblables que pour avoir de l'or, voyant que les tyrans ne se servent d'eux alternativement que pour avoir à la fin l'or de tous & un chacun, & priver tous & un chacun de toutes les jouissances; les individus, dis-je, s'efforcent de retenir l'or qui leur reste,

Mais quelle étoit la source de ce désordre en France ? La cour de France elle-même : c'étoit de-là, c'étoit de ce foyer actif de corruption que partoient tous les miasmes d'immoralité, de perversité & d'impolitique dont la nation étoit infectée. Jamais, d'ailleurs, l'absurdité des principes, parmi les partisans du despotisme & de l'aristocratie aulique & ministérielle, ne fut si marquée qu'au commencement de la révolution. Jamais les idées que les ministres s'étoient faites des hommes

---

pour conserver au moins le nécessaire. Et c'est alors que l'intérêt personnel & l'amour de l'or, éclairant chacun sur les droits naturels de ses semblables & sur l'équité distributive, apprend à chacun qu'il vaut mieux jouir en commun, faire valoir son or en commun, & s'en garantir la possession en commun, par des loix nationales égales pour tous, que d'en confier la garde à un seul, qui fasse seul toutes les loix, & qui par le moyen de ces loix, attire tout l'or à lui, pour avoir tous les hommages & toutes les jouissances. C'est donc une grande question que je viens de résoudre, en démontrant que le patriotisme & l'amour de la liberté, chez les peuples modernes, proviendront moins d'une exaltation d'esprit que de l'intérêt personnel bien entendu, & d'une juste indignation contre l'égoïsme fiscal & absorbant de leurs rois ou empereurs. Qu'on juge donc maintenant de la stupidité de ces hommes d'état, qui croient que c'est en choquant tous les intérêts particuliers & généraux d'une nation, & en voulant lui ravir tout son or, qu'on parvient à maintenir l'autorité du chef. Belle leçon d'ailleurs pour les peuples qui donnent ou laissent à leurs chefs de trop gros revenus ! car plus on a, plus on veut avoir.

& de l'administration des empires, ne furent si opposées au sens commun & à la marche des choses. Il sembloit que plus les nations s'éclairoient sur la nature de l'homme, & sur les droits respectifs des peuples & des chefs, plus ces chefs s'aveugloient sur tous ces objets (1). Si les individus se plaignoient, on

(1) Il y a ici une comparaison bien remarquable à faire entre la marche des rois & celle des papes : ces derniers n'ont pas voulu voir que les nations chrétiennes, en s'éclairant sur la nature des religions, demandoient des modifications de culte plus directes & plus relatives à la morale de la raison & aux lumieres acquises ; ils ont insisté pour conserver la théologie de Christ dans toute la barbarie du style de l'école, dans toutes les prétentions du catéchisme de la primitive église, & dans tout l'appareil des cérémonies gothiques & des liturgies grecques ; & ils ont perdu sans retour, dans l'opinion publique, non-seulement la foi des miracles & des prophéties, mais celle de l'Homme-Dieu lui-même ; & ce qui est pire encore, la croyance en l'infaillibilité du pontife romain. On a vu que la morale de Christ n'étoit que la morale de l'homme, & que cette morale, susceptible d'une perfection continuelle, étoit bien plus parfaite aujourd'hui dans ses principes & ses développements, que du temps d'Hérode & de Pilate. De même les rois n'ont pas voulu voir que les peuples, en s'éclairant sur la nature des gouvernements, demandoient des modifications dans le pouvoir monarchique, plus directes & plus relatives au droit naturel des nations & à la politique de la raison ; ils ont insisté, non-seulement pour conserver le pouvoir monarchique dans tout l'appareil des anciens despotes d'Asie, & comme droit de conquête, mais pour le rendre absolument théocratique & arbitraire ; & ils ont perdu sans retour dans

les repouſſoit avec inſolence & dureté. S'ils inſiſtoient ; on les faiſoit mettre à la baſtille. Si la nation entiere faiſoit un mouvement d'impatience, on croyoit l'appaiſer par de belles promeſſes ; & on la mépriſoit aſſez pour violer deux jours après, & en ſa préſence, les promeſſes qu'on lui avoit faites. Si le danger paroiſſoit preſſant, on changeoit de miniſtre, mais jamais de plan. Varier ce plan, étoit le talent qu'on attendoit du nouveau miniſtre ; & malheur à lui, s'il projettoit d'y renoncer ! Non, jamais le gouvernement François n'a renoncé au plan de deſpotiſme ſi conſtamment ſuivi, ſi progreſſivement perfectionné ſous les regnes de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV ; il n'y a renoncé, qu'autant que la révolution des 13 & 14 juillet dernier ſe maintiendra & ſe conſolidera. Il n'y avoit jamais renoncé, 1°. parce qu'il n'eſt pas de la nature du deſpotiſme, de revenir de lui-même ſur ſes pas, mais bien de continuer

---

l'opinion publique, non-ſeulement la vénération qu'on leur accordoit autrefois comme à des dieux, mais le reſpect même du cœur, qu'on porte au dernier des citoyens quand il eſt vertueux. On a vu que la morale des rois ne pouvoit point s'accorder avec la morale univerſelle, & qu'elle marchoit toujours en raiſon inverſe de celle-ci, ſoit par l'éducation de ces prétendus propriétaires des nations, ſoit par l'excentricité de leur ſphere, qui les repouſſe ſans ceſſe hors de la ſphere commune des autres hommes ; d'où l'on ſeroit tenté de croire que l'état de roi, & à plus forte raiſon celui de deſpote, eſt un état contre nature.

toujours

toujours sa marche, par des routes plus obliques encore que celles qu'il a suivies auparavant, & d'autant plus obliques, qu'on cherche d'avantage à les découvrir. L'opinion publique, quelle que soit sa toute-puissance sur la masse des esprits, ne suffit pas pour redresser cette marche; parce que l'opinion publique n'est qu'une puissance morale, & que le despotisme ne connoît d'autre puissance morale que ses longues habitudes & les prétendues prérogatives de sa seule volonté.

2°. Parce que la cour de France étant mue, dirigée & encouragée par l'influence d'une cour étrangere, très-despotique elle-même, & dont l'unique but étoit de nous faire servir à ses projets d'ambition & à ses plans de conquêtes, il n'étoit pas probable que cette puissance étrangere donnât dans aucune circonstance, d'autres conseils que ceux qu'elle avoit déjà donnés, & qu'elle abandonnât si facilement la douce habitude d'enchaîner à son char, & de presurer à son aise la seule nation de l'Europe, qui par ses richesses, sa valeur & sa population, pouvoit la rivaliser & mettre un obstacle réel & continuel à son agrandissement. Le célebre prince de Kaunitd, qui savoit mieux que personne, que jamais la maison d'Autriche ne parviendroit à faire de nouvelles conquêtes, si la France restoit attachée au corps Germanique, & si l'alliance de la Prusse étoit à notre dévo-

tion, n'avoit pas trouvé de meilleur moyen pour nous détacher de toute l'Europe, & nous gouverner à son gré, que de nous attacher à la cour de Vienne, par des alliances de tous les genres, & par des cajoleries de toute espece à nos ministres. Il avoit si bien tendu ses filets à cet égard, que dès-lors, nul ne pouvoit obtenir des graces marquées à Versailles; nul ne pouvoit entrer dans le ministere; nul ne pouvoit s'y conserver, sans être reconnu pour homme dévoué au parti Autrichien. On avoit fait plus; on avoit trouvé moyen de fermer la bouche aux ministres disgraciés, par la crainte qu'on leur inspiroit & par les récompenses dont on les combloit. Et le prince de Kaunitz, croyant que le caractere François étoit encore plus pusillanime qu'il n'étoit indiscret, il avoit compté sur un secret, dont on avoit grand soin ici d'étouffer les moindres traces, dès qu'il menaçoit d'éclore.

D'après toutes ces observations qui ne sont que trop réelles & trop frappantes, qu'on juge donc si le gouvernement François avoit voulu ou pu changer de plan dans aucun temps. Non, je le répete, il n'en a jamais changé par lui-même; il s'est contenté de le varier suivant les circonstances, & la tactique incertaine des ruses ministérielles de notre cour, s'étant perfectionnée par la tactique profonde & consommée des ruses Autrichiennes, on

avoit connu toutes les marches & contre-marches dont il falloit faire usage, à fur & mesure & au besoin.

Je ne citerai pour exemples parmi les ministres François dévoués au parti Autrichien, que l'archevêque de Sens & M. de Lamoignon. Ces deux hommes étant sans talents comme sans patriotisme, n'avoient autre chose à faire pour mériter leur place & la conserver, que de s'empresser à montrer leur dévouement & à la cour influente & à la cour influée. Cet empressement s'accordoit parfaitement bien avec leur caractere cupide & irréfléchi : ils avoient tous deux le mot de l'ordre dans les instructions qu'ils recevoient de l'abbé de Vermont (1); regardé comme le correspondant direct du prince de Kaunitz ; l'un pour achever la dilapidation des finances, & l'autre la dilapidation des loix. Mais M. de Lamoignon avoit de plus un ressentiment à satisfaire contre les parlements. Fort des puissances qui lui donnoient l'impulsion en secret, & de sa haine qui lui donnoit des ailes en public, il voulut, comme l'ange du Seigneur, exterminer d'un seul coup tous les grands tribunaux du royaume ; car il ne falloit point de tribunaux réfractaires à la volonté arbitraire du prince, dans un empire allié de la maison d'Autriche, puisqu'il n'y en avoit point dans

(1) S'il est un traître qui mérite d'être poursuivi à outrance, c'est l'abbé de Vermont.

les états héréditaires de cette maiſon. C'étoit donc à nous mettre totalement de niveau avec les Hongrois, les Autrichiens, les Bohemes & les Moraves, que M. de Lamoignon tendoit abſolument ; mais ſon opération fut bientôt ſuivie d'un échec : l'inertie des tribunaux inférieurs la rendit nulle ; & ce qui fut pis encore pour ces innovateurs pervers, l'inertie des troupes leur ôta tout eſpoir d'une nouvelle tentative en ce genre.

Telle a été cependant la conduite des miniſtres François, dirigés par un fil ſecret de la cour de Vienne. Telle fut l'erreur groſſiere de ces hommes vains & avides, qui croyoient tout ſoumettre à leurs volontés par des baïonnettes & des lettres de cachet. Ils ne voyoient pas que dès l'inſtant que le mépris public les avoit inveſtis de toutes parts, les baïonnettes avoient perdu de leur docilité ; & que les lettres de cachet, loin d'épouvanter perſonne, ne ſervoient au contraire qu'à réunir & ſoulever tous les eſprits (1). Puiſque la providence

(1) Les miniſtres ſe ſont preſque toujours imaginé que c'étoit réellement un effet de la bonté du roi & de leur humanité à eux-mêmes, s'ils n'employoient pas à chaque inſtant les baïonnettes & les lettres de cachet pour ſe faire obéir. Ils ont cru follement que cent cinquante mille ſoldats François ſubjugueroient aiſément trente millions de François leurs compatriotes. Ils n'ont pas vu qu'il faudroit prodigieuſement rabattre un jour de cette prétention, & que le devoir des officiers & des ſoldats ne s'étendoit pas

a voulu que les nations fussent éclairées sur leurs droits aussi positivement & aussi généra-

---

jusqu'à égorger leurs peres, leurs meres, leurs freres, leurs sœurs, leurs amis, leurs maitresses, pour procurer au roi & à ses ministres toutes les jouissances qu'il leur plairoit d'imaginer, & pour leur donner moins de peine à remuer le bout de la langue; car enfin, que demandent les despotes & leurs ministres, lorsqu'ils ordonnent aux soldats d'égorger leurs concitoyens, comme cela est arrivé en France & dans les Pays-Bas Autrichiens, si ce n'est que ces soldats leur épargnent la peine de penser à « Je veux votre argent » & vos propriétés, disent les despotes aux peuples. » Nous ne trouvons pas à propos de vous les donner, » répondent les peuples avec respect, & nous vous » en expliquerons les raisons. *Feu* sur cette canaille, » disent les despotes aux soldats. Je veux que vos » opinions & vos pensées relevent des miennes, & » que vous m'adoriez continuellement. Nos opinions » & nos pensées ne sont pas à vous, elles sont à » nous, c'est Dieu qui nous les a données, & c'est » lui seul que nous adorons. *Feu*, soldats, sur cette » canaille. Je veux rétablir le désordre que j'ai mis » dans les finances de l'état, & je veux que vous » m'en trouviez absolument les moyens, sans être » obligé de vous rendre compte de l'emploi que j'ai » fait jusqu'à présent de ces finances, & de celui que » j'en ferai par la suite. Nous ne pouvons nous prêter » à cette volonté sans assembler les représentants de » la nation, & sans délibérer librement sur la pro- » position que vous nous faites, parce que vous avez » trop abusé jusqu'ici de notre argent, de notre » confiance & de notre fidélité. *Feu*, soldats, sur » cette canaille. » On comprend donc clairement qu'au moyen de ces deux mots, *je veux* & *feu*, le gouvernement monarchique se seroit simplifié singuliérement en France comme il l'est en Autriche, & qu'on n'auroit

lement qu'elles le ſont aujourd'hui, il falloit ſe prêter aux circonſtances, & ne pas braver la force de l'opinion par des tentatives extravagantes ſur la liberté des citoyens, & par des raiſonnements abſurdes & ridicules en faveur du monarchiſme. Appartient il donc à quelques génies étroits & bornés que le haſard & ſouvent l'intrigue ont mis en place, d'arrêter la marche des choſes, & d'empêcher que la grande proceſſion des êtres penſants arrive à ſa deſtination? La perfection de la raiſon humaine, la réclamation du droit naturel pour tous en général & pour chacun en particulier,

---

pas eu beſoin de ſavoir lire & écrire, ni même de ſe donner la peine de penſer un ſeul moment pour être roi ou miniſtre. On auroit eu le temps de ſe divertir tout le jour, en diſant le matin, *je veux*, & le ſoir, *feu*, ſi on n'avoit pas été obéi. Vous voyez bien, peuples de la terre, que chacun cherche ſes commodités dans ce monde. Un roi & des miniſtres n'ont pas le temps de réfléchir ſur ce qu'il faut faire: par *je veux* & *feu*, tout eſt dit, tout eſt penſé. Mais ſi les officiers & les ſoldats réfléchiſſent qu'en faiſant feu ſur leurs compatriotes pour la commodité de cinq ou ſix perſonnes, ils tueront leurs parents, leurs femmes, leurs maîtreſſes, & qu'au regret de les avoir tués, ſe joindra celui d'être encore plus eſclaves & plus miſérables qu'auparavant, ils ne feront point feu; ils boiront au contraire avec leurs parents, leurs amis & leurs maîtreſſes, & ils diront: nous ne voulons pas verſer leur ſang, parce que c'eſt le nôtre propre; nous avons fait ſerment de défendre nos parents, nos amis, nos maîtreſſes & nos compatriotes, contre des ennemis étrangers, & non de les égorger pour le bon plaiſir & la commodité de cinq ou ſix perſonnes.

la liberté d'opinions, l'équité dans les loix, l'abolition du pouvoir arbitraire ; voilà ce que demande aujourd'hui la nature entiere ; voilà ce que l'aſpect impoſant du ſoleil attend de ſes rayons bienfaiſants, puiſqu'il continue à éclairer notre eſpece & à la vivifier ; voilà ce que tout homme a droit d'eſpérer, puiſque tout homme en naiſſant acquiert un droit égal aux jouiſſances de la vie & aux avantages de la ſociété. Il ſeroit bien plaiſant, en vérité, que les lumieres éparſes au milieu des nations, leur induſtrie, leurs talents, leur génie, leur force, leur exiſtence morale, civile & politique, n'euſſent d'autre but que l'avantage & le bon plaiſir d'un ſeul, & que la majeſté univerſelle du genre humain fût dévouée à être l'eſclave de la majeſté d'un particulier. Où étions-nous donc ? dans quels ſiecles avions-nous vécu ? dans quelle eſpece de léthargie le genre humain étoit-il plongé ? Nous avons ouvert les yeux, & nous n'avons vu autour de nous que des êtres qui nous reſſemblent. On nous a dit que dans cette foule de millions de nos ſemblables, il y en avoit quelques-uns d'une nature abſolument différente, & qui ſe regardoient comme les propriétaires des autres. Nous avons examiné de près ces prétendus propriétaires des nations, & nous n'avons trouvé en général pour réſultat de leur caractere prétendu divin, qu'un orgueil illimité, que des vices, des foibleſſes, & des paſſions ſouvent pires que chez le reſte des

hommes (1). Où donc eſt le droit de propriété & d'autorité abſolues pour eux ? Pourroit il être ailleurs que dans la force & dans l'opinion ? Mais c'eſt le nombre qui fait la force & l'opinion ; & dès que le nombre a été frappé du trait de lumiere qui épure ſa raiſon & ſon jugement ; dès que l'opinion du nombre eſt décidée ſur le droit de tous, le droit excluſif d'un ſeul n'eſt plus rien, il tombe en déſuétude ; il ne préſente enfin qu'une idée vaine, dont l'expreſſion ne ſignifie autre choſe qu'une antique erreur du genre humain, qu'un abus des premieres ſociétés, & qu'une preuve morale de l'ignorance & de la ſtupidité des premiers hommes.

---

(1) On a beau dire, ce n'eſt que dans le gouvernement d'un ſeul que les mœurs ſe corrompent. La démocratie & l'ariſtocratie ont de grands inconvénients ſans doute ; mais ces deux eſpeces de gouvernements ne ſont point corrupteurs de l'eſprit & du cœur, comme le gouvernement d'un ſeul. Un roi qui diſtribue les graces à ſon gré, quelle que ſuit d'ailleurs la conſtitution de l'état, attire néceſſairement autour de lui tous les fainéants de la nation, tous les gens avides & pervers ; & de proche en proche, la corruption gagnant toutes les claſſes de la ſociété, finit par corroder les corps légiſlatif & judiciaire même. Je crois donc que le meilleur gouvernement poſſible, réſervé à la perfection de la raiſon humaine, ſera celui où la fainéantiſe & la cupidité n'auront point d'idole particuliere à encenſer, où le roi n'aura rien à donner, & où la nation, en faiſant la loi, accordera ſeule les graces & les récompenſes. Je laiſſe aux gens de bien à décider cette queſtion.

QUATRIEME DISCOURS.

Plus on examine la question du prétendu droit exclusif d'un seul sur tous, plus on trouve qu'il est important de la résoudre & de la déterminer positivement aujourd'hui pour tous les peuples du monde. Dans l'enfance des sociétés, l'ignorance & la stupidité générales des hommes, exigeoient sans doute que le plus hardi & le mieux avisé d'une nation fût choisi pour le chef de ses compatriotes, afin de les conduire à la guerre, car la guerre & les massacres des nations par les nations étoient, dans l'état primitif des choses, une fatalité inhérente alors à la cervelle humaine, (vu l'imperfection primitive de cet organe); & cette fatalité devoit continuer à avoir son effet jusqu'à ce que l'organe de la raison, chez l'homme, eût été modifié par le temps & l'expérience. Mais aujourd'hui que des peuples entiers sont éclairés sur leurs droits naturels; aujourd'hui qu'ils sont pénétrés de la raison de leur égalité & du libre arbitre de leur humanité, quel besoin ont ils d'aller égorger leurs semblables, & de se faire égorger pour satisfaire au caprice & au libre arbitre d'un seul? Et en vertu de quel droit prétend-on, sur-tout, armer les citoyens les uns contre les autres, pour les forcer, les uns par les autres, à subir tous également, & sans cesse, le joug du despotisme & l'arbitraire des impôts? Si les

premiers hommes ont dû s'en rapporter aux plus éclairés d'entr'eux pour se former des loix ; si les législateurs ont acquis par-là quelques droits, c'est à la reconnoissance & à la vénération de leurs contemporains & de la postérité, & non à la propriété des nations qu'ils ont dû prétendre ; car un homme n'acquiert point de titre sur la liberté d'un autre homme, pour avoir contribué à son éducation, ou pour lui avoir donné un bon conseil, ou pour l'avoir aidé à se défendre contre ses ennemis. D'un autre côté, lorsque les peuples ont choisi ou adopté des législateurs, ils n'ont pu se démettre du droit de contrôler leur législation, de la désapprouver ou de la changer même, si elle ne leur convenoit pas. De même lorsqu'ils ont choisi un général, ils n'ont pu se donner à ce général comme une propriété territoriale ; ils lui ont dit seulement : si nous sommes vainqueurs, nous te couronnerons, pour annoncer à tous que tu es notre chef de bataille ; & si tu continues à te conduire avec bravoure & prudence, nous te confirmerons dans l'exercice de chef. Mais une couronne de lauriers ou de diamants, mais la prérogative du titre de général d'armée n'emportent pas plus le droit arbitraire de vie & de mort sur les peuples, que la prérogative du titre de législateur n'emporte celui d'imposer arbitrairement leurs propriétés. Tel est d'ailleurs le droit de la nature & de la raison, que le général doit être subordonné

au légiſlateur, le légiſlateur à la nation, & tous trois aux loix que la nation aura délibérées & conſenties par une aſſemblée collective des repréſentants de ſes provinces. Si le légiſlateur & le général ont abuſé de leurs titres & de la prérogative de ces titres, l'un pour faire des loix contraires au bien de la nation, & l'autre pour appuyer ces loix par la force, alors la nation rentre dans tous ſes droits; elle ne doit plus obéiſſance militaire au général, ni obéiſſance civile au légiſlateur, ni obéiſſance politique aux loix qu'on a promulguées ſans ſa participation & ſon conſentement. Elle ne doit plus obéiſſance militaire au général, 1°. parce qu'il ſeroit extravagant & abſurde que pour obéir à la fantaiſie de ce général, elle tournât ſes propres armes contre elle-même; 2°. parce que ce général abuſant de la force qui lui a été confiée pour faire exécuter des loix arbitraires, eſt devenu coupable du crime de leſe-nation au premier chef. Elle ne doit plus obéiſſance civile au légiſlateur, 1°. parce qu'il ſeroit d'une démence extrême de livrer aveuglément & au haſard, ſa vie, ſon honneur & ſon argent à celui qui vous annonceroit, par des loix arbitraires, qu'il en veut diſpoſer quand il lui plaira & de la maniere qui conviendra, en temps & lieu, à ſes idées & à ſes calculs; &, 2°. parce que le légiſlateur ayant abuſé de ſa prérogative de légiſlateur pour vous aſſervir à l'égoïſme de ſa volonté, il eſt devenu cou-

pable du crime de leſe-ſociété au premier chef. Elle ne doit point obéiſſance politique aux loix qu'on a promulguées ſans ſa participation & ſon conſentement, 1°. parce que toute loi quelconque eſt un contrat de ſociété politique, dans lequel chacune des parties contractantes doit être appellée & conſultée, & qui ne peut avoir de force que par le conſentement libre & la ſignature reſpective des parties; 2°. parce qu'il eſt démontré clairement, qu'en refuſant d'admettre la nation dans le contrat reſpectif de la loi, le légiſlateur n'a d'autre vue que de l'aſſervir entiérement, & de la réduire à l'état paſſif des animaux domeſtiques; ce qui eſt une léſion atroce du droit civil, politique & moral des nations & des individus.

Mais il eſt une circonſtance où l'abus du pouvoir eſt bien plus étrange encore & bien plus dangereux; c'eſt celle où le même homme, après s'être arrogé le pouvoir exécutif & le pouvoir légiſlatif, en conclut que le pouvoir d'impoſer les taxes à ſon gré lui appartient encore. Un ange, le plus parfait des anges, (s'il en exiſtoit, doués de toutes les perfections qu'on leur attribue) ne pourroit jamais nous perſuader qu'il n'abuſeroit pas de ces trois pouvoirs réunis; & c'eſt néanmoins ce que prétendent quelques hommes appellés *rois* ou *empereurs*, & qui ſont ſujets aux mêmes fonctions & aux mêmes infirmités de la vie que nous. Dieu, diſent-ils, leur a fait la grace de tout ſavoir & de tout prévoir; ils ſont la juſtice

& la sageſſe même ; nul n'en peut douter, ſans paſſer pour un mauvais citoyen ou pour une mauvaiſe tête. La moindre réſiſtance d'opinion contre une prétention ſi abſurde, eſt un crime à leurs yeux. Arrivé à ce période, leur orgueil n'a ceſſé de s'agiter pour chercher un moyen final de conſommer le crime atroce de leſe-nation & de leſe-humanité par-tout, en ne laiſſant plus aux peuples que la faculté pure & ſimple de végéter ſous le bon plaiſir de leurs propriétaires prétendus ; ils n'ont pas vu, (car l'orgueil eſt aveugle) qu'à meſure qu'ils empietent ſur les droits naturels de leurs ſemblables, ils rompent tous les liens de la ſociété & des gouvernements. Ils n'ont pas vu qu'en voulant étouffer ou éblouir l'opinion publique, puiſée aujourd'hui dans les lumieres d'une raiſon univerſelle, c'étoit la concentrer dans chaque individu, & lui donner une énergie infiniment plus redoutable. Ils n'ont pas vu qu'en frappant de leur ſceptre de fer des maſſes formidables qui commencent déjà à s'ébranler d'elles-mêmes, ils riſquoient d'en éprouver un contre-choc terrible. Les deſpotes, enfin, n'ont pas vu qu'en voulant élever leurs prétentions juſqu'à celles des dieux, leur qualité d'homme diſparoiſſoit toute entiere, & qu'ils n'étoient plus, aux yeux de la multitude, que des êtres bizarres & fantaſtiques, que des aſſemblages monſtrueux d'erreurs & d'extravagances.

Quelle démence plus inconcevable en effet que celle d'un homme qui veut s'arroger tous

les pouvoir ensemble, & dominer à son gré sur la foule de ses semblables ! Quelqu'un de nous, ô misérables mortels ! a-t-il reçu de la nature tous les dons à la fois ? A-t il puisé dans son éducation cette sagesse infinie, cette pureté de principes & d'intention, cet esprit universel de justice, cette profondeur de génie & cette sagacité de jugement qui pourroient permettre à peine à un homme d'aspirer au pouvoir suprême ? Quel est le roi qui peut se flatter d'avoir toutes ces qualités ? En est-il un seul que l'histoire puisse nommer pour les avoir toutes possédées ? s'il n'en est point, s'il n'en peut exister, quel est donc l'être insolent & audacieux qui ose prétendre au pouvoir absolu? Le malheureux ! accablé de ce pouvoir, il en sent tôt ou tard le pesant fardeau. Soit qu'il reconnoisse ou non son incapacité, les rênes de l'Etat n'en sont pas moins flottantes entre ses mains. S'il n'est pas tyran par caractere, il le devient par crainte. Un seul maître, dit-on, vaux mieux que plusieurs; mais un tel maître, un despote, est un hydre à cent têtes. Fut-il jamais un tyran qui ait agit seul & par lui-même ? N'a-t il pas toujours créé d'un coup de baguette des milliers de tyrans subalternes, des troupes nombreuses de satellites, pour agir en son nom & pour son nom? Instruments passifs de la volonté réelle de leur maître, n'ont-ils pas été souvent les instruments actifs de leur propre volonté à eux-mêmes ? Où donc est l'avantage d'un gouvernement quelconque, quand

le chef se croit au-dessus de la loi & de l'opinion ; quand la nation n'exerce ni le pouvoir exécutif, ni le pouvoir législatif, ni celui même de s'imposer les taxes qu'elle paie ; quand enfin le gouvernement lui dénie le droit de régler les subsides qu'il demande ? En vérité, l'esprit se confond dans cet abyme de prétentions ridicules & extravagantes. Quoi ! peuples de l'Europe ! vous auriez pris ou conservé des monarques pour obéir à tous leurs caprices ? Vous leur auriez confié le sceptre pour vous en frapper sans cesse & vous outrager à chaque instant ? Vous les auriez comblés de biens pour vous faire périr dans la misere ? Vous auriez environné leur trône de tout l'éclat des grandeurs & de toute la somptuosité des richesses, pour vous avilir & vous fouler aux pieds ? Vous leur auriez remis la puissance législatrice pour déployer cette puissance contre vos droits naturels, votre sûreté personnelle, vos propriétés, votre faculté même de penser ? Vous leur auriez transmis le pouvoir exécutif pour vous menacer à chaque pas de la pointe de leurs bayonnettes, ou pour aller égorger des peuples voisins, sans autre motif que le vertige de leur ambition ou de leur vengeance ? Vous les auriez chargés du tréfor de l'Etat pour en abuser sous tous les rapports, corrompre les mœurs dans toutes les classes de la société, enrichir leurs favoris, bâtir d'inutiles palais, & entreprendre des guerres injustes & ruineuses ?

Non, jamais les nations n'ont pu s'abandonner à ce point aux caprices d'un seul ; non, jamais elles n'ont pu se dévouer à une pareille destinée ; non, jamais un seul individu de ces nations n'a pu y consentir de son plein gré, ni pour lui, ni pour ses descendants. Chaque individu, au contraire, étonné en lui-même d'un pouvoir abusif, aussi révoltant, cherche sans cesse avec inquiétude dans l'opinion générale de ses compatriotes l'aveu de son opinion particuliere à cet égard. Il cherche cet aveu dans la morale du cœur humain, dans l'histoire des nations, dans les loix de la nature, dans les écrits des philosophes, dans les principes même des jurisconsultes les plus dévoués au pouvoir monarchique ; par-tout il le trouve conforme à ses propres idées ; par-tout un sentiment public ou secret repousse avec horreur l'idée d'un gouvernement arbitraire.

Mais considérons l'état cruel d'oppression & d'aviliſſement où gémiſſent la plupart des peuples de l'Europe. Qu'on examine surtout le régime légionnaire, taxateur & inquisitorial qui gouverne arbitrairement l'Autriche, la Hongrie, & une partie de l'Allemagne, & l'on s'attendrira sur le sort de ces malheureuses contrées, & l'on fera des vœux ardents pour leur délivrance & leur liberté. Peuples infortunés, dont jamais nous ne fûmes les ennemis, que par l'ambition respective de nos tyrans ; loin de servir la fureur ou la cupidité

dité du vôtre. Imitez notre exemple & notre courage. Laiſſez en paix les enfants de Mahomet, & venez réunir vos armes aux armes des Brabançons, vos freres & vos amis, & comme vous opprimés par la même main. Ne rougirez-vous pas, quand la France eſt libre, quand les Pays-Bas veulent l'être, de jouer le rôle affreux de ces hordes barbares qui, après avoir dévorés une portion de l'eſpece humaine, ſous les enſeignes d'un Alaric ou d'un Attilla, retournoient dans leur pays porter les mêmes chaînes qu'ils avoient données aux autres peuples. Réfléchiſſez-y, & ſongez, ſi l'amour de la liberté ou le reſpect pour elle ne guide pas vos bataillons, que vous aurez à faire, non-ſeulement à ces mêmes guerriers qui pourſuivirent votre reine en 1741, mais à des François libres, mais à trente millions de François, mais à des hommes enfin dont toutes les puiſſances de l'Europe ne peuvent plus aujourd'hui calculer la valeur & l'activité. Peuples Hongrois! Peuples Allemands! ſoyons amis; réuniſſons-nous pour abattre cette hydre féroce du deſpotiſme, dont les cent têtes s'alongent de toutes parts ſur ce continent. Demandez-vous à vous-mêmes ce que ſont devenus chez vous les droits de l'homme & des nations? Avez-vous une exiſtence civile & politique, dès que vous laiſſez le droit d'impoſer les taxes à celui qui s'eſt arrogé le droit unique de faire vos

loix & de commander vos armées ? Quelle eſpece de titres & de propriétés eſt devenue ſacrée pour lui ? Quelle conſidération peut l'arrêter, dès qu'il ſe croit infaillible & impeccable, dès qu'il annonce ſon droit comme un droit divin ? Peuples infortunés, je ne vois pas ce qui vous reſte, ſi ce n'eſt des yeux pour pleurer & un cœur pour palpiter juſqu'à la mort, ſous les angoiſſes de l'oppreſſion & de l'aviliſſement.

CINQUIEME ET DERNIER DISCOURS.

Rois de l'Europe, c'eſt à vous maintenant à qui je m'adreſſe : voyez comme l'empire de la raiſon étend ſon influence de toutes parts ; voyez comme l'indépendance de l'Amérique a développé l'amour de la liberté dans tous les cœurs ; voyez comme l'hiſtoire du grand Frédéric, dont le génie veille encore ſur l'ambition de ſes voiſins ; nous a fait connoître la différence des rois entr'eux & leur véritable nature ; voyez combien la force des idées philoſophiques & l'énergie des expreſſions lancent de traits de lumiere & de courage dans toutes les âmes ; voyez à quelle ſagacité d'eſprit on devine vos intentions perfides, & on ſe joue de vos projets abſurdes, voyez combien de reſſources il exiſte aujourd'hui dans la maſſe des eſprits réunis, & tendant au même but ; dans cette fermentation d'idées provoquées par la

réſiſtance & alimentées par une foule d'écrits en tout genre ; dans cette multitude d'êtres penſants qui ſemblent frappés tous en même temps de la même commotion, & dont l'union tacite d'opinions & de ſentiments prend de nouvelles forces chaque jour ; voyez enfin, dès que la France, l'Angleterre & la Suiſſe ſont libres, ſi vous pouvez vous flatter de replonger le genre humain dans la barbarie, & de le ſoumettre entiérement à vos caprices & à vos volontés (1) ? Rois de l'Europe, craignez le déſeſpoir des peuples ſoumis à votre Empire, craignez que la main du ſoldat ſur laquelle vous avez tous fondé le ſyſtême extravagant d'un deſpotiſme abſolu & d'une monarchie univerſelle, loin de ſe plonger dans le ſein de ſon frere ou des pleuples voiſins, ne tourne au contraire contre vous-même le poignard dont elle eſt armée. Quelle

(1) Le projet d'aſſervir entiérement tous les peuples de l'Europe, & de les réduire à l'état paſſif d'animaux purement domeſtiques, a été depuis long temps l'objet d'une négociation très-ſérieuſe entre différents cabinets de l'Europe. On s'envoyoit réciproquement des plans à ce ſujet. C'étoit l'Angleterre qui inquiétoit le plus ; & ſi l'Angleterre n'avoit pas été une iſle, ſa liberté auroit déjà été attaquée pluſieurs fois, comme celle de la Hollande ; les Anglois auroient été abandonnés de leurs alliés comme les Hollandois ; & les rois de l'Europe auroient été tous des dieux, que le dieu d'Autriche auroit mangés tour à tour ; & nous autres peuples, tous des troupeaux de bêtes.

soif cruelle vous dévore ? Quel vertige vous tourmente ? Que cherchez vous, ô rois! que voulez vous enfin ? Est-ce de l'or ? est-ce du sang ? Il n'y en a pas assez sur la terre pour vous rassasier. Ce sont tous les pouvoirs ensemble, tous les royaumes de la terre réunis, dites-vous! Ah! malheureux, quel fardeau pour vous ! Mais quelle raison donnez-vous pour justifier cette prétention ? C'est pour le bonheur des peuples, répétez-vous sans cesse ? Quoi ! c'est pour le bonheur des peuples que vous ne cessez d'employer contr'eux la ruse, le mensonge, la corruption & la force ? Quoi ! c'est pour leur bonheur que vous voulez être à chaque instant de votre vie, le maître absolu de leurs vies, de leur liberté, de leurs propriétés, de leur honneur & de leurs opinions ? Mais qui êtes-vous, vous qui osez insulter si audacieusement à la raison de l'homme & aux droits des nations ? Quelle est votre essence ? Quelle est votre nature ? Regardez-vous : n'êtes-vous pas pétris d'une chair qui doit pourrir comme la nôtre ? Vos os ne sont-ils pas condamnés à se dissoudre en poussiere, dans la poussiere de nos tombeaux ? N'êtes-vous pas asservis, comme nous, aux fonctions animales les plus sales & les plus dégoûtantes ? Votre tête n'est elle pas sujette à se troubler par les vapeurs du vin, & par les accès de l'orgueil & de la colere ? Vous êtes assis sur votre cul comme les autres; (Montagne l'a

dit avant moi), & vous oſez prétendre à la majeſté des dieux, & vous aſſectez un pouvoir univerſel & illimité ! Dieux de boue ! les vers vous détruiront un jour ; ils creuſeront cette cervelle exaltée dans laquelle un eſprit de vertige & d'erreur circuloit ſans ceſſe pour votre malheur & le nôtre ; & l'on ne verra plus alors dans la cavité de vos crânes que le vuide affreux de vos prétentions & le néant de votre exiſtence. Non ! ne croyez pas qu'il ſuffiſe de porter une couronne pour en être digne. Ne croyez pas qu'il ſuffiſe de remuer le bout de la langue, & de dire, *je veux*, pour ſignifier qu'on eſt le maître des humains. On peut être leur tyran, mais on n'eſt point le maître de ceux dont on n'a pas ſu captiver le cœur ; car c'eſt dans le cœur de l'homme ſeulement que réſident la véritable puiſſance & la véritable autorité de ſon ſemblable. Vos canons & vos bayonnettes pourroient faire couler du ſang & de l'or au gré de vos caprices, mais jamais ils ne feront vibrer en votre faveur une ſeule fibre du cœur humain. Jamais ce cœur ne ſe dilatera en votre préſence : contracté en lui-même, il contractera la phyſionomie de ceux qui vous aborderont : un faux air de ſatisfaction & de reſpect vous cachera le ſentiment vrai de mépris & de haine qu'on vous portera. Sans doute que votre œil orgueilleux, planant au-deſſus de toutes ces phyſionomies factices, ne daignera pas deſcendre juſqu'à

elles, pour en approfondir les mouvements ; mais votre propre cœur, comprimé ſans ceſſe par les cœurs que vous repouſſez, vous en avertira ſuffiſamment par les ſpaſmes du dégoût & de l'ennui. Vous continuerez à la vérité à vous gorger des mets les plus exquis & à rire avec inſolence, au milieu de vos exultations familieres, de la miſere des peuples & de leurs plaintes répétées ; mais votre orgueil & votre inſouciance même ſeront les bourreaux de votre ame & les vengeurs des nations ; mais votre ſang, allumé par la fievre de la colere & du dépit, détruira les organes de votre végétation ; mais une langueur funeſte empoiſonnera le reſte de vos jours, mais vous périrez conſumés du feu infernal qui dévore l'ame des deſpotes (1).

---

(1) Juſqu'à préſent, les écrivains modernes les plus philoſophes, n'ont fait que bégayer ſur les reproches qu'ils avoient à faire à leurs deſpotes. N'eſt-il donc pas temps, grand Dieu ! de parler net ſur cet objet, & d'accoutumer les hommes à dire la vérité ſans déguiſement à leurs oppreſſeurs ? Je ſais bien que les oppreſſeurs regardent ces vérités comme des inſultes, & que les commis des bureaux & des chancelleries royales ou impériales, prétendent que c'eſt manquer de reſpect aux gouvernements, que d'éclairer les nations ſur la conduite de leurs chefs. Mais ces commis ſont bien plaiſants, d'imaginer que la vérité eſt moins reſpectable que les rois ! Si on ne diſoit jamais la vérité, il s'enſuivroit que le deſpotiſme ne finiroit jamais, & que les commis des bureaux miniſtériels

Mais dis-moi, ô César Autrichien ! toi qui prétends à la monarchie universelle ; toi qui tendis tes filets de toutes parts pour faire donner dans le piège les rois tes beaux freres ; toi qui parcourus en poste la France, l'Italie & la Pologne, pour voir ce qui te conviendroit dans ces belles contrées ; toi qui crus, en humiliant le pontife de la religion Romaine, avoir conquis Rome & l'état ecclésiastique ; toi qui crus qu'en attaquant la Baviere tu dissoudrois la confédération Germanique ; toi qui crus qu'en formant une alliance guerriere avec les Russes pour conquérir les Turcs, tu triompherois des derniers, afin de tromper ensuite Catherine II ; toi que la fievre & la pulmonie menacent à chaque instant du tombeau, dis-moi, jusqu'où prétends-tu porter le despotisme que ta famille affecte depuis si long-temps ? Jusqu'à quand ton ambition démesurée abusera-t-elle de la patience des peuples voisins ? Jusqu'à quand enfin troubleras-tu le repos de l'Europe entiere par tes intrigues & tes armées ? C'en est fait, ta politique est partout dévoilée. Par-tout on a deviné d'avance les perfidies nouvelles que ton cabinet prépare pour couvrir les perfidies précédentes.

---

seroient de pere en fils d'éternels petits tyrans subalternes. Ils parlent pour eux ; nous parlons pour nous, & celui qui dit la vérité, finit toujours par avoir raison.

Tu menaceras la France, mais tu n'oseras jamais attaquer seul des François libres : on t'aura charitablement averti de ce qu'ils valent aujourd'hui, de ce qu'ils peuvent aujourd'hui, & sur-tout qu'ils t'abhorrent & ne te craignent pas. Tu solliciteras la Prusse, l'Espagne, la Sardaigne même à se joindre à toi, pour soutenir ce que tu appelleras l'intérêt commun de la royauté ; mais ces puissances verront bien que ce sera plutôt l'intérêt de ton ambition & de ta vengeance. Elles savent que nous aimons notre roi, & qu'il sera plus heureux par notre liberté, qu'il n'étoit malheureux par le despotisme de ses ministres & par l'influence de ta cour : les chefs de ces trois puissances imiteront son exemple, en rendant à leurs peuples les droits que la justice & la raison leur ont donné de toute éternité. Le Roi de Sardaigne sait d'ailleurs que nous respectons & aimons toute sa famille, & qu'il est plus grand à nos yeux, par son gouvernement paternel, que tous les Césars modernes ensemble. Le roi d'Espagne n'a nul intérêt à troubler notre repos ; Louis XVI ne l'appellera point à son secours : il est au milieu de ses enfants, & si les Espagnols entroient sur nos frontieres, le pacte de famille nationale seroit rompu dès l'instant : ou l'Espagne deviendroit libre comme nous, ou les François se vengeroient bientôt des Espagnols. De son côté, le successeur de Frédéric est trop bon politique & trop brave

guerrier, pour attaquer sans raison un peuple qui eut toujours un penchant décidé pour la maison de Brandebourg, qui fut l'allié naturel de sa puissance, qui devoit toujours l'être, & qui le sera maintenant par la force des choses & par un égal intérêt.

Mais supposons qu'une politique aveugle & perverse amenât sur nos frontières les Espagnols, les Piémontois, les Prussiens & les Autrichiens, eh bien, nous aurions plus d'ennemis à vaincre & plus de gloire à acquérir. Et puis crois-tu, ô César Autrichien! que les Anglois & les Suisses n'auroient pas aussi avec nous l'intérêt commun de la liberté des peuples à défendre? Crois-tu que ces Belges, qui abhorrent ta domination, qui exécrent ta famille, qui demandent vengeance contre toi au ciel & la terre (1); crois-tu que l'amour de la liberté & le respect pour leur religion n'en feront pas des héros réunis aux héros François? Et crois-tu encore que ces soldats Allemands, qu'on avoit décriés à tort parmi nous comme de vils automates, & qui cependant se sont montrés en grande

(1) Si l'on veut connoître jusqu'où va l'exécration des Belges pour la maison d'Autriche, qu'on lise une brochure qui vient de paroître & de se répandre en profusion dans les Puys-Bas, & qui a pour titre: TROMPETTE ANTI-AUTRICHIENNE: *le prince déchu de sa souveraineté, & le sang des fideles sujets avec la religion, vengés.*

partie pour la cauſe de la liberté, ne marcheront pas avec regret contre des hommes leurs ſemblables & leurs freres ; qu'ils ne jetteront pas leurs armes bas pour aller les embraſſer au lieu de les égorger ; qu'ils ne feront pas enfin cauſe commune contre toi ? Oui, ces ſoldats Allemands ne ſont pas moins réfléchis, moins humains que les ſoldats François & les citoyens du Brabant. Je vous l'atteſte, courageux Belges ! je l'avois prédit pour la révolution en France : ces ſoldats qu'on fera marcher contre vous, en ennemis, deviendront, par un coup de la providence, vos amis & vos défenſeurs. Le ſort en eſt jeté : les nations vont être libres, & les tyrans vont diſparoître de deſſus la face de la terre. Ne vous effrayez pas des premiers moments ; ne redoutez ni les menaces du Céſar Autrichien, ni la marche de ſes armées, ni ſes trains d'artillerie : les François vous ont appris comment on diſſipoit ces troupes, en leur préſentant le front d'un guerrier & la main d'un frere. Craignez plutôt les lenteurs, les pourparlers, les moyens de conciliation, les promeſſes d'une reſtitution complete de vos privileges ; c'eſt là où le cabinet de Vienne eſt plus terrible encore ; mais c'eſt là ſon dernier retranchement. Il voudra vous appaiſer pour vous déſunir ou vous endormir, & vous égorgera enſuite endormis ou diviſés. C'eſt ainſi qu'il conſeilloit à nos lâches miniſtres d'agir envers nous. Non, peuples Belgiques ! point

de treve avec les tyrans, point d'accord avec eux ; la mort ou la liberté. Raſſemblez les membres de vos états, rempliſſez l'Europe de vos manifeſtes ; traduiſez-les dans toutes les langues ; envoyez des députés à notre aſſemblée nationale ; demandez lui à réunir vos provinces à nos provinces, votre nation à la nôtre, vos armes à nos armes, vos cœurs aux nôtres, & vous verrez ce que peuvent l'amour de la liberté & la réunion du courage dans trente-trois millions de François & de Belges.

FIN.